

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 juin 2019

Date de la convocation : 18 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à M. Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **TRANSPORTS ET MOBILITES** : Développement de l'offre de transports - avenant n°2 au contrat de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation de services de transport public routier de personnes

Rapporteur : Virginie OSTOJIC

NOTE DE SYNTHÈSE

Au 1^{er} janvier 2018, ViennAgglo a fusionné avec la communauté de communes de la Région de Condrieu (CCRC) pour devenir Vienne Condrieu Agglomération. Au 1^{er} septembre 2018, Vienne Condrieu Agglomération est devenue compétente pour assurer la compétence mobilité sur l'ensemble de son ressort territorial (avenant n°1 au contrat DSP conclu avec la société Transdev Rhône Alpes interurbain).

Cette prise de compétence s'est dans un premier temps traduite par la gestion des transports scolaires et la mise en place de la gratuité des transports pour les élèves domiciliés et scolarisés sur son territoire.

En 2019, la compétence mobilité évolue vers l'extension du transport à la demande sur le périmètre d'intervention de Vienne Condrieu Agglomération, c'est-à-dire par la mise en place de ce service y compris pour les communes de l'ex-CCRC. Le transport à la demande sera donc effectif à compter du 9 septembre 2019 sur le ressort territorial de Vienne Condrieu Agglomération.

Un avenant n°2 au contrat de DSP pour l'exploitation de services de transport public routier de personnes conclu le 27 août 2018 avec la société Transdev Rhône Alpes interurbain, doit donc être signé, afin d'actualiser les points suivants :

Mise en place d'un service TAD / TPMR

Un service de TAD / TPMR est mis en place à titre expérimental, à compter du 9 septembre 2019, pour une période d'un an. Le service TAD (hors usagers scolaires) sera organisé autour de 5 lignes virtuelles, et ce, en synergie avec les moyens déployés pour l'exploitation des lignes scolaires existantes (véhicules de petite et moyenne capacité) et selon 1 aller-retour par jour du lundi au samedi :

- Ligne T11 Les Haies - Condrieu - Ampuis – Tupin - Ste Colombe – Vienne
- Ligne T12 Les Haies - Saint-Cyr – Vienne
- Ligne T21 Saint-Romain-en-Gier - Echalas – Givors
- Ligne T22 Loire-sur-Rhône Givors
- Ligne T31 Longes - Trèves - Rive-de-Gier

La mise en place du service TAD / TPMR sur la rive droite engendre les impacts suivants sur le contrat de DSP :

- Coût fixe centrale d'appel = 9 614,37 €HT par an
- Coûts fixes pour les 5 lignes virtuelles = 17 776,00 €HT par an
- Coût fixe véhicule TPMR = 28 971,25 €HT par an
- Coûts variables lignes T11 et T21 = 72,73 €HT/trajet déclenché
- Coûts variables pour lignes T12 - T22 et T31 =
105,58 €HT/trajet déclenché en période scolaire
124,18 €HT/trajet déclenché le samedi et vacances scolaires

La contribution financière forfaitaire du contrat de DSP est donc augmentée d'un montant annuel de 56 361,62 €HT au titre des coûts fixes du service de TAD / TPMR, ainsi que des coûts variables mentionnés ci-dessus selon le nombre de trajets déclenchés.

Les recettes encaissées à bord des véhicules de TAD / TPMR viendront en déduction de ces coûts supplémentaires.

Renforcement de la ligne régulière 134 Condrieu / Givors

Compte-tenu des besoins exprimés par les communes et les usagers, l'offre de transport de la ligne 134 Condrieu / Givors est renforcée de la manière suivante du lundi au vendredi à compter du 2 septembre 2019 :

- Période scolaire :
Ajout d'un départ à 8h40 de Givors vers Condrieu
Ajout d'un départ à 9h20 de Condrieu vers Givors
Ajout d'un départ à 11h00 de Condrieu vers Givors
Ajout d'un départ à 11h40 de Givors vers Condrieu
- Période vacances scolaires :
Ajout d'un départ à 7h25 de Condrieu vers Givors
Ajout d'un départ à 8h40 de Givors vers Condrieu
Ajout d'un départ à 11h00 de Condrieu vers Givors
Ajout d'un départ à 11h40 de Givors vers Condrieu
Ajout d'un départ à 16h30 de Condrieu vers Givors

Ces nouvelles dessertes se traduisent donc par un coût supplémentaire de 50 371 € HT/an, portant ainsi la contribution financière forfaitaire de cette ligne à 880 587 €HT pour l'année 2019/2020.

Renforcement de la ligne fréquence 749 Saint Romain en Gier / Mornant

Afin, de pouvoir conserver l'utilisation du véhicule actuellement affecté (Daily offrant 23 places assises) et de minimiser l'impact financier, un trajet supplémentaire est mis en place le matin pour l'entrée de 9h15 aux établissements scolaires et une sortie supplémentaire à 16h25 (11h25 le mercredi), à compter du 2 septembre 2019.

Ces nouvelles dessertes se traduisent donc par un coût supplémentaire de 13 650 €HT/an (base 175 jours), portant ainsi la contribution financière forfaitaire de cette ligne à 63 982 €HT pour l'année 2019/2020.

Modification de l'offre de la ligne 716 Les Haies / Condrieu

Compte-tenu des évolutions de fréquentation constatées de cette ligne, le service du mercredi à 11h40 au départ de Condrieu-Place de la Mairie vers Condrieu-Le Grand Roule, est supprimé à compter du 2 septembre 2019.

Cette modification se traduit par une baisse du coût de cette ligne de 1048 €HT/an, portant ainsi la contribution financière forfaitaire de cette ligne à 91 179 €HT pour l'année 2019/2020.

La contribution financière forfaitaire de base de 2 380 071 € HT est augmentée de 119 334.62 € HT de charges fixes soit une augmentation de 5%.

Les autres clauses du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de services de transport public routier de personnes en date du 27 août 2018 signé entre Vienne Condrieu Agglomération et la société Transdev Rhône Alpes interurbain demeurent inchangées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 28 mai 2019 et de ce jour,

VU l'avis favorable de la Commission DSP du 11 juin 2019,

VU l'avis favorable de la Commission des Transports et Mobilité du 19 juin 2019,

VU le contrat de délégation de service public pour l'exploitation de services de transport public routier de personnes en date du 27 Août 2018 signé entre Vienne Condrieu Agglomération et la société Transdev Rhône Alpes interurbain,

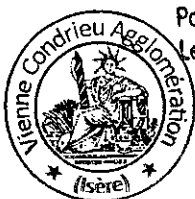
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation de services de transport public routier de personnes.

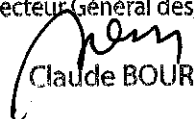
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer l'avenant précité et tous documents afférents à la présente délibération.

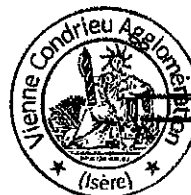
Conseil Communautaire du 25 Juin 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 1 JUL. 2019
et a été publiée le - 1 JUL. 2019



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Thierry KOVACS

